



Ambassade  
de la République fédérale d'Allemagne  
Bamako

Ambassade de la République fédérale d'Allemagne, BP 100, Bamako

## Communiqué de Presse

6 janvier 2016

Les autorités de la République fédérale d'Allemagne ont ce 6 janvier rapatrié avec un vol sécurisé deux ressortissants maliens. Les deux ressortissants maliens ont été munis des laissez-passer établis par l'Ambassade du Mali à Berlin. Il n'y avait aucune incertitude sur l'identité de ces deux personnes qui se sont déclarés Maliens lors de leur demande d'asile en République fédérale d'Allemagne. Les demandes d'asile n'ont pas eu de suites favorables et les deux Maliens étaient obligés de quitter le territoire allemand. Les deux cas se sont aggravés à cause du comportement agressif de ces deux personnes.

Concernant les rapatriements en discussion, les autorités allemandes, à travers l'Ambassade d'Allemagne à Bamako, ont informé les autorités maliennes et demandé de prendre les mesures nécessaires pour l'accueil de ces deux personnes. Le Mali est comme tous les États obligé à reprendre ses propres ressortissants et, le cas échéant, à dresser les documents nécessaires. La République fédérale de l'Allemagne a également le droit d'un État souverain à limiter les séjours des ressortissants d'un autre État. La République fédérale d'Allemagne et le Gouvernement malien ont dans ce cas rempli leurs obligations entre deux États souverains selon le droit international. Il n'y a aucun accord bilatéral entre l'Allemagne et le Mali concernant la réadmission.

L'Ambassadeur d'Allemagne a déclaré : « Je suis content que les autorités maliennes ont rempli leurs obligations de droit international lors du rapatriement des deux malfaiteurs maliens. Il ne faut pas que des malfaiteurs aient la chance à entacher l'amitié germano-malienne. Je préférerais investir les coûts d'un tel rapatriement en vol sécurisé dans une école au Mali. »